



IFAS LANNEMEZAN



FORMATION AIDE-SOIGNANTE

LE METIER D'AIDE-SOIGNANT

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Ses activités :

- ▶ Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne,
- ▶ Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé,
- ▶ Aider l'infirmière à la réalisation des soins, □ Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits,
- ▶ Entretien des matériels de soin,
- ▶ Transmettre les observations par oral et écrit pour maintenir la continuité des soins,
- ▶ Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage,
- ▶ Accueillir et accompagner des stagiaires en formation.

L'activité d'aide-soignant peut être réalisée en structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Conditions d'accès à la formation

- ▶ Sans condition de diplôme
- ▶ Formation initiale, formation professionnelle continue, apprentissage
- ▶ Être âgé de 17 ans à la date d'entrée en formation
- ▶ Sélection sur dossier et entretien selon les attendus stipulés dans l'arrêté
- ▶ Gratuité de la sélection
- ▶ 15 places à l'IFAS de Lannemezan
- ▶ Dispense de sélection pour les ASHQ et Agent de service répondants aux critères établis dans l'article 11 de l'arrêté du 12 avril 2021 et pour les contrats d'apprentissage
- ▶ Rentrée janvier 2024
- ▶ Vaccination obligatoire à jour à l'entrée en stage: DTpolio + hépatite B + Covid-19



DECLINAISON DE LA FORMATION

3 MISSIONS

5 BLOCS DE
COMPÉTENCES

11
COMPÉTENCES

10 MODULES





3 missions AS

- ▶ Mission 1: Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- ▶ Mission 2: Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champs de compétences.
- ▶ Mission 3: Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Les compétences

BLOC 1:

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

BLOC 2:

Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

BLOC 3:

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

BLOC 4:

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

BLOC 5:

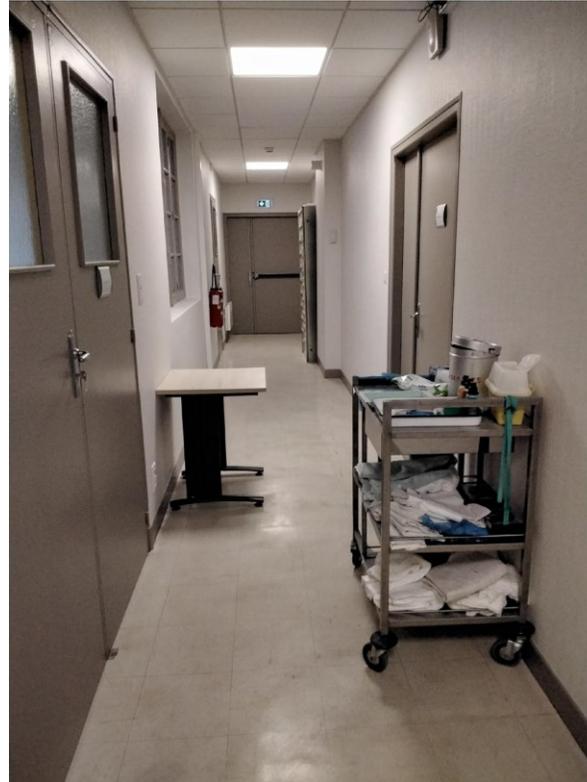
Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques

10 MODULES POUR 11 COMPÉTENCES

BLOCS DE COMPETENCES	COMPETENCES	MODULES	MODALITES D'EVALUATION DU BLOC
BLOC 1	1	M1: Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de situation ➤ Evaluation des compétences en stage
	2	M2: Repérage et prévention des situations à risque	
BLOC 2	3	M3: Evaluation de l'état clinique d'une personne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 ➤ Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec module 5 ➤ Evaluation des compétences en stage ➤ AFGSU
	4	M4: Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	
	5	M5: Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
BLOC 3	6	M6: Relation et communication avec les personnes et leur entourage	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée ➤ Evaluation des compétences en stage
	7	M7: Accompagnement des personnes en formation et communication avec ses pairs	
BLOC 4	8	M8: Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel ➤ Evaluation des compétences en stage
	9		
BLOC 5	10	M9: traitement des informations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée ➤ Evaluation des compétences en stage
	11	M10: travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	



IFAS LANNEMEZAN





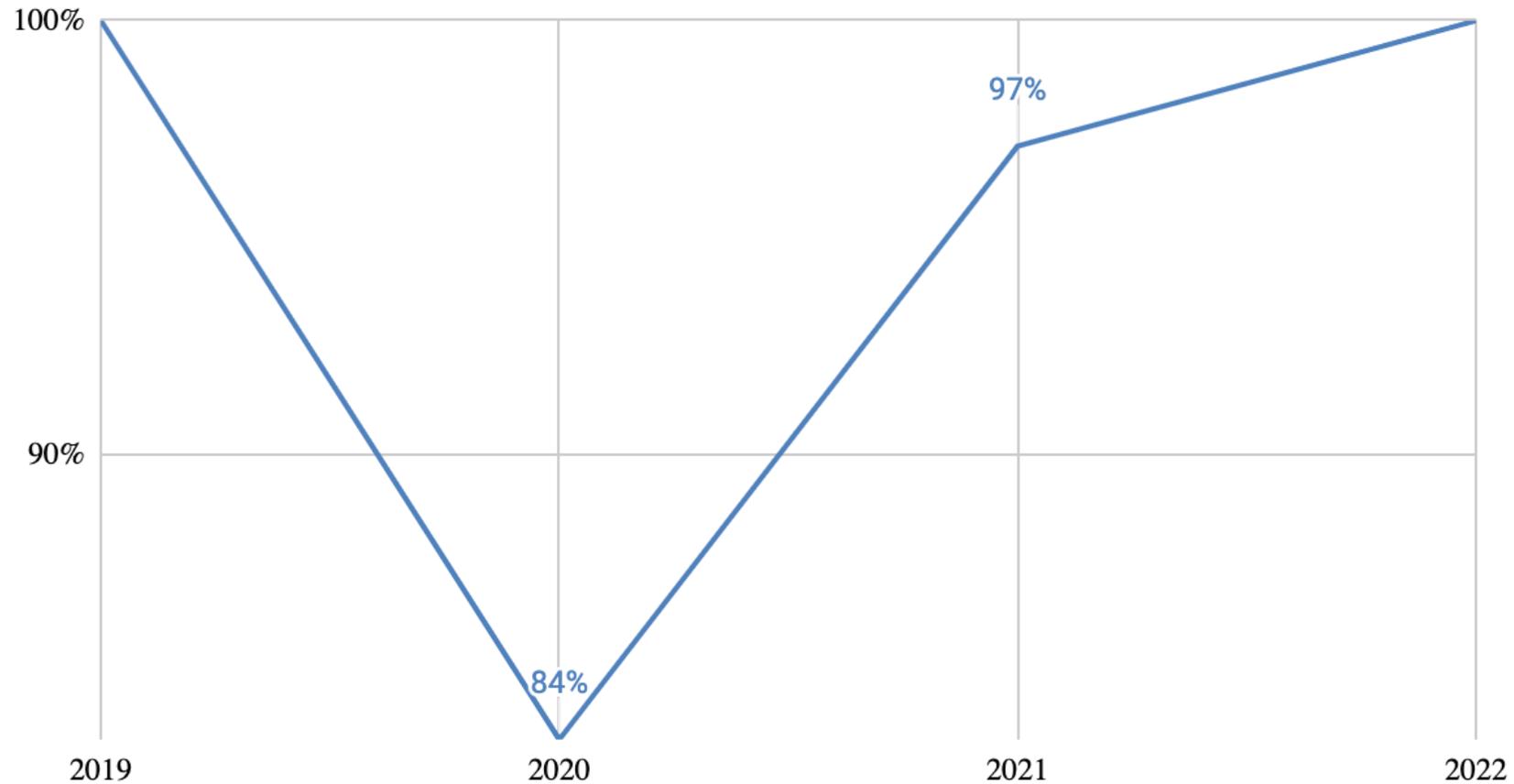
IFAS LANNEMEZAN





IFAS LANNEMEZAN, TAUX DE REUSSITE

Tx de réussite





Organisation de la formation: 44 semaines de janvier 2024 à juillet 2025, 18 mois de formation

Formation théorique
22 semaines
770 heures

Formation
hybride

Temps de
travail chez
l'employeur

Formation clinique
22 semaines
770 heures



PARCOURS PARTIELS

DEAP, ADVF, ASMS,
DEAES, DEAMP, DEAVS,
ARM, DEA

BAC PRO (ASSP ET
SAPAT)

Allègement de contenu de
module et/ou dispense de
module de formation

FINANCEMENT

▶ Cout de la formation:

- Gratuité pour l'apprenti

▶ Frais supplémentaires:

- ▶ ordinateur portable avec réseau internet
- ▶ chaussures confortables fermées

▶ Revenus:

Contrat d'apprentissage

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% SMIC
2 ^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% SMIC
3 ^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% SMIC

Contrat de professionnalisation

Apprenti de moins de 21 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
55% du SMIC	70% du SMIC	100% SMIC

CONTACT

L'équipe du CFA du CH Lannemezan restent à votre disposition
pour répondre à vos questions.

CFA Lannemezan: 05 62 99 54 03

Mail : carine.martin@ch-lannemezan

christophe.betbeze.abadie@ch-lannemezan.fr